



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vannes, le 17/07/2022

VIGILANCE ROUGE – CANICULE | La vague de chaleur s'intensifie Les mesures de protection se renforcent dans le Morbihan

Sur la base des données transmises par Météo-France ce jour, le Morbihan est classé en vigilance rouge canicule (niveau 4 sur 4) à compter de 12h demain, lundi 18 juillet 2022.

Les températures maximales atteindront 39 à 41°C sur le département et localement 42°C et devraient s'accompagner d'un vent d'est à sud-est chaud.

Dans ce contexte, les Services de l'État, la préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) renforcent les mesures de protection des populations :

- **Activation du plan bleu dès aujourd'hui :** mobilisation renforcée, par l'ARS, de tous les établissements sanitaires et médico-sociaux.
Le plan bleu est un plan de gestion de crise permettant à un établissement hébergeant des personnes âgées ou handicapées, la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables pour faire face efficacement à une situation sanitaire exceptionnelle.
- **Renforcement des mesures d'alerte en direction des partenaires et de la communication en direction du grand public.**

Par ailleurs, le préfet du Morbihan interdit les manifestations publiques sportives sur la journée du 18 juillet 2022 pour prévenir les risques sanitaires.

Compte tenu de cet épisode de canicule et du risque très sévère de feu de forêt, **un arrêté préfectoral interdisant temporairement la circulation dans les bois, forêts et landes de 35 communes du Morbihan particulièrement exposées au risque feu de forêt a également été pris pour la journée du 18 juillet 2022.** Retrouvez-la liste des communes sur le site internet de la préfecture www.morbihan.gouv.fr

Pour mémoire, les transports d'animaux vivants sont en outre interdits par arrêté ministériel dans les départements classés en vigilance orange et plus, entre 13 h et 18 h.

Le préfet appelle enfin les employeurs à apprécier au cas par cas l'opportunité d'aménager ou de suspendre l'activité professionnelle conformément aux consignes diffusées par les services de l'État.

Les collectivités territoriales sont quant à elles mobilisées via l'activation de leurs registres des publics vulnérables et la mise à disposition d'espace de fraîcheur.

Les risques sanitaires des fortes chaleurs

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. La transpiration permet au corps de maintenir sa température, mais lorsqu'il ne la contrôle plus et qu'elle augmente rapidement,

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex

une personne peut être victime d'un coup de chaleur. Les nourrissons et les personnes déjà fragilisées (personnes âgées ou atteintes d'une maladie chronique) sont particulièrement vulnérables.

Lors d'un épisode de fortes chaleurs, elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

Les conseils pour se protéger de la chaleur et du risque incendie

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes ;
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Ne buvez pas d'alcool ;
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eaux (fruits et légumes) ;
- Portez des vêtements légers amples et clairs et un chapeau en extérieur ;
- Si vous avez des personnes âgées, isolées ou souffrant de maladies chroniques dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite ;
- Ne fumez pas dans les zones forestières, ne jetez pas les mégots par la fenêtre de votre véhicule ;
- N'allumez ni feu ni barbecue à moins de 200 mètres des massifs boisés et landes.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toutes activités physiques, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil.

Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure et en cas de cas de malaise : faites le 15 !

Pour plus d'informations :

- **numéro vert Canicule info service, numéro gratuit pour obtenir des conseils de protection pour vous et votre entourage : 0800 06 66 66**
- Site internet du Ministère chargé de la santé :

[Vagues de chaleur - Ministère de la Santé et de la Prévention \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/vagues-de-chaaleur)

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex